

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : G.S. TORCE-EN-VALLEE

E-mail : letessier.christian@wanadoo.fr

Téléphone : 06 07 25 04 94

Organisateur technique : G.S. TORCE-EN-VALLEE

N° d'épreuve FFM : 494

Date : 18 Mai 2023

Lieu : Torcé-en-Vallée ( Circuit Marcel Seery)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GERAY Claude / GUEDON Marc	Licence : 011388 /029982
Président du Jury ou Arbitre*	GOUX Christian	Licence : 011943
Membre du Jury	LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Membre du Jury	BESNARD Joël	Licence : 003796
Commissaire technique responsable	MARCHAND Joël	Licence : 016418
Responsable du chronométrage	Attente désignation FFM	Licence :

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat de Ligue Espoirs 85 cc	9 ans	16ans	85cc 2T /150cc 4t	Par Internet via le site de la Ligue (tarif selon règlement MX 2023) 26€
MOTOCROSS Catégorie Nationale	13 ans	60 ans	125 à 650 cc	45 euros (engagement avec transpondeur inclus) engagement auprès du club
SIDE-CAR CROSS Championnat de France	Pilotes : 16 ans Passagers 15 ans	60 ans	de 350 à 750 cc 2T de 350 à 1000 cc 4T	engage-sport Par Internet via le site de la FFM (tarif selon règlement 2023)

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**    **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Docteur Sarah FAUTHOUX</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>15</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Hôpital du Mans</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>30 minutes</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>Circuit Marcel Seery</b>	Longueur du circuit .....	<b>1 500 m</b>
Adresse .....	<b>Rue des Rosiers - 72110 TORCE-EN-VALLEE</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>7 m</b>
		Largeur de la grille .....	<b>40 m</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>100 m</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>31</b>
		*Officiels Commissaires de Piste	

**CAPACITÉ MOTO :**  
 Pendant les essais : **54**  
 En manche : **45**

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
 Pendant les essais : **36**  
 En manche : **30**

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **06/01/2023**

  
**G.S. TORCÉ**  
 2 Ruelle du Pont Trécard  
 72460 SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE  
 Tél. 02 43 27 97 15

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **23/02/2023**



**VISA DE LA FFM**

DATE: **15/03/2023**  
 NUMÉRO: **23/0245**



# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF SIDE-CAR CROSS INTER



Moto-Club : G. S. TORCE-EN-VALLEE

N° d'épreuve FFM : 494

E-mail : letessier.christian@wanadoo.fr

Date : 18 Mai 2023

Téléphone : 06 07 25 04 94

Lieu : TORCE EN VALLEE (CIRCUIT MARCEL SEERY)

Organisateur technique : G. S. TORCE-EN-VALLEE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	GERAY Claude	Licence : 011388
Délégué FFM (Président de jury)	GOUX Christian	Licence : 011943
Membre du Jury	LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Membre du Jury	BESNARD Joel	Licence : 003796
Commissaire technique responsable	MARCHAND Joel	Licence : 016418
Responsable du chronométrage	ATTENTE DESIGNATION FFM	Licence :

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

#### SIDE-CAR CROSS INTER

Age*	16 ans minimum pour les pilotes 15 ans minimum pour les passagers 60 ans maximum pour les pilotes et passagers
Licences	NCO / Inter / LUE
Cylindrée	250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques	Numéro blanc sur fond vert

\* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne doivent pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1963).

#### Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros (125 € pour les équipages de réserve) augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 <sup>er</sup>	140 €	6 <sup>ème</sup>	70 €	11 <sup>ème</sup>	45 €	16 <sup>ème</sup>	20 €
2 <sup>ème</sup>	120 €	7 <sup>ème</sup>	65 €	12 <sup>ème</sup>	40 €	17 <sup>ème</sup>	15 €
3 <sup>ème</sup>	100 €	8 <sup>ème</sup>	60 €	13 <sup>ème</sup>	35 €	18 <sup>ème</sup>	10 €
4 <sup>ème</sup>	90 €	9 <sup>ème</sup>	55 €	14 <sup>ème</sup>	30 €	19 <sup>ème</sup>	10 €
5 <sup>ème</sup>	80 €	10 <sup>ème</sup>	50 €	15 <sup>ème</sup>	25 €	20 <sup>ème</sup>	10 €

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	DOCTEUR SARAH FAUTHOUX		
Nombre de secouristes .....	15	Nombre d'ambulance(s) .....	2
Hôpital le plus proche .....	HOPITAL DU MANS	Temps de trajet (en min) .....	30 MN

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site .....	CIRCUIT MARCEL SEERY
Adresse .....	RUE DES ROSIERS - 72110 TORCE-EN-VALLEE

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit .....	1 500 M
Largeur minimum de la piste .....	7 M
Largeur de la grille .....	40 M
Longueur de la ligne droite de départ ...	100 M
Nombre d'OCP* .....	31

\*Officiels Commissaires de Piste

<b>CAPACITÉ SIDE-CAR :</b>	
Pendant les essais :	36
En manche :	30

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

• En application de l'article 2.26.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 18/02/2023

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 23/02/2023

**VISA DE LA FFM**

DATE: 15/03/2023

NUMERO: 23/0245

**G.S. TORCÉ**  
2 Ruelle du Pont Trocard  
72460 SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE  
Tél. 02 43 27 97 15

**LIGUE MOTOCYCLISTE DES PAYS DE LA LOIRE**  
Secrétariat

**MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE**  
74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org

# MOTOCROSS

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club: G.S. TORCE-EN-VALLEE

Date: 17 Mai 2023

Lieu: Torcé-en-Vallée (Circuit Marcel Seery)



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
14:00	20:00	Contrôles administratifs	Toutes Catégories	
14:00	20:00	Contrôles techniques	Toutes Catégories	
16:00		Visite du circuit		

# Version avec un seul groupe en Championnat de France de Side-Car Cross

**Moto-Club : G.S. TORCE-EN-VALLEE**

**Date : 18 Mai 2023**

**Lieu : Torcé-en-Vallée (Circuit Marcel Seery)**

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
07:00	09:00	<b>Contrôles administratifs</b>	Toutes Catégories	
07:00	09:00	<b>Contrôles techniques</b>	Toutes Catégories	
08:00	08:20	<b>Essais Libres + Chronos</b>	Solo National Groupe 1	20 minutes
08:25	08:45	<b>Essais Libres + Chronos</b>	Championnat Ligue Espoirs 85 cc	20 minutes
08:50	09:10	<b>Essais Libres + Chronos</b>	Solo National Groupe 2	20 minutes
09:15	09:35	<b>Essais Libres</b>	Championnat France Side-car Cross	20 minutes
09:35	09:50	<b>Pause</b>		
09:50	10:10	<b>Manche 1</b>	Championnat Ligue Espoirs 85 cc	15 minutes + 1 tour
10:15	10:40	<b>Manche 1</b>	Solo National Groupe 1	20 minutes + 1 tour
10:40	10:50	<b>Intervention Piste</b>		
10:50	11:20	<b>Essais Chronométrés</b>	Championnat France Side-car Cross	30 minutes
11:25	11:30	<b>Test de départs</b>	Championnat France Side-car Cross	5 minutes
11:35	12:00	<b>Manche 1</b>	Solo National Groupe 2	20 minutes + 1 tour
12:00	13:05	<b>Repas</b>		
13:05	13:25	<b>Manche 2</b>	Championnat Ligue Espoirs 85 cc	15 minutes + 1 tour
13:30	13:35	<b>Tour de reconnaissance</b>	Championnat France Side-car Cross	5 minutes
13:40	14:10	<b>Manche 1</b>	Championnat France Side-car Cross	20 minutes + 2 tours
14:15	14:40	<b>Manche 2</b>	Solo National Groupe 1	20 minutes + 1 tour
14:40	14:55	<b>Entracte</b>		
14:55	15:20	<b>Manche 2</b>	Solo National Groupe 2	20 minutes + 1 tour
15:25	15:30	<b>Tour de reconnaissance</b>	Championnat France Side-car Cross	5 minutes
15:35	16:05	<b>Manche 2</b>	Championnat France Side-car Cross	20 minutes + 2 tours
16:05	16:25	<b>Entracte</b>		
16:25	16:45	<b>Manche 3</b>	Championnat Ligue Espoirs 85 cc	15 minutes + 1 tour
16:50	17:15	<b>Super Finale (40 meilleurs pilotes)</b>	Solo National	20 minutes + 1 tour
17:20	17:25	<b>Tour de reconnaissance</b>	Championnat France Side-car Cross	5 minutes
17:30	18:00	<b>Manche 3</b>	Championnat France Side-car Cross	20 minutes + 2 tours
18:00	19:00	<b>Remise des Prix</b>	Toutes Catégories	

# Version avec 2 groupes en Championnat de France de Side-Car Cross

**Moto-Club : G.S. TORCE-EN-VALLEE**

**Date : 18 Mai 2023**

**Lieu : Torcé-en-Vallée (Circuit Marcel Seery)**

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
07:00	09:00	<b>Contrôles administratifs</b>	Toutes Catégories	
07:00	09:00	<b>Contrôles techniques</b>	Toutes Catégories	
08:30	08:50	<b>Essais Libres</b>	Chpt France Side-car Groupe A	20 minutes
08:55	09:15	<b>Essais Libres</b>	Chpt France Side-car Groupe B	20 minutes
09:20	09:40	<b>Essais Libres + Chronos</b>	Championnat Ligue Espoirs 85 cc	20 minutes
09:45	10:10	<b>Essais Libres + Chronos</b>	Solo National	25 minutes
10:15	10:35	<b>Essais Qualificatifs</b>	Chpt France Side-car Groupe A	20 minutes
10:40	10:45	<b>Test de départs</b>	Chpt France Side-car Groupe A	5 minutes
10:50	11:10	<b>Essais Qualificatifs</b>	Chpt France Side-car Groupe B	20 minutes
11:15	11:20	<b>Test de départs</b>	Chpt France Side-car Groupe B	5 minutes
11:20	11:30	<b>Intervention sur piste - pause</b>		10 minutes
11:30	11:50	<b>Manche 1</b>	Championnat Ligue Espoirs 85 cc	15 minutes + 1t
11:50	13:00	<b>Repas</b>		
13:00	13:25	<b>Manche 1</b>	Solo National	20 minutes + 1t
13:30	13:35	<b>Tour de reconnaissance</b>	Championnat France Side-car Cross	5 minutes
13:40	14:10	<b>Manche 1</b>	Championnat France Side-car Cross	20 minutes + 2t
14:15	14:35	<b>Manche 2</b>	Championnat Ligue Espoirs 85 cc	15 minutes + 1t
14:35	14:55	<b>Entracte</b>		
14:55	15:20	<b>Manche 2</b>	Solo National	20 minutes + 1t
15:25	15:30	<b>Tour de reconnaissance</b>	Championnat France Side-car Cross	5 minutes
15:35	16:05	<b>Manche 2</b>	Championnat France Side-car Cross	20 minutes + 2t
16:05	16:25	<b>Entracte</b>		
16:25	16:45	<b>Manche 3</b>	Championnat Ligue Espoirs 85 cc	15 minutes + 1t
16:50	17:15	<b>Manche 3</b>	Solo National	20 minutes + 1t
17:20	17:25	<b>Tour de reconnaissance</b>	Championnat France Side-car Cross	5 minutes
17:30	18:00	<b>Manche 3</b>	Championnat France Side-car Cross	20 minutes + 2t
18:00	19:00	<b>Remise des Prix</b>	Toutes Catégories	

Circuit de Motocross Marcel Seery  
 Rue des Rosiers  
 72110 Torcé-en-Vallée  
 FRANCE

Nord



Groupe Sportif de Torcé-en-Vallée  
 2, Rue du Pont Trocard  
 72460 SAVIGNE L'ÉVÊQUE

Légende:

- accès au circuit
- zone visiteurs
- zone interdite aux visiteurs
- piste
- saut
- tunnel accès visiteurs
- bâtiment
- Poste de secouristes
- Poste de Commissaires

Plan dressé le 26 Novembre 2022

Le 29/11/2022





**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads**

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**G.S. TORCE EN VALLEE  
LETESSIER CHRISTIAN - 2 RUELE DU PONT TROCARD - 72460 SAVIGNE-L'EVEQUE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-01390** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE TORCE EN VALLEE** se déroulant à **TORCE-EN-VALLEE** du **17/05/2023** au **18/05/2023**.

Cette attestation est valable du **17/05/2023** à **13h** au **18/05/2023** à **21h**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE**, le **10 février 2023**

Pour l'assureur par délégation,



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

